



**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET
PROGRAMME BREIZH FORÊT BOIS
TYPE D'OPÉRATION 8.6.1 (TRANSFORMATION)
DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL DE BRETAGNE 2014-2020**

Avant de remplir cette fiche de diagnostic, lisez attentivement l'arrêté régional en vigueur relatif au type d'opération.
Transmettez l'original à la DDTM du lieu de situation de votre projet (DRAAF Bretagne pour l'Ille-et-Vilaine) et conservez un exemplaire.

Cadre réservé aux services administratifs

N° de dossier OSIRIS :

Date de réception :

NOM du demandeur :

PARTIE A – ÉLIGIBILITÉ DU PROJET

A.1. Caractérisation de l'âge du peuplement

L'état boisé est-il constitué depuis plus de 30 ans ?

- Oui
 Non

Joindre les éventuelles pièces justificatives (photos, historique de la parcelle, ...).

A.2. Caractérisation de la faible valeur économique du peuplement en place

Indiquer pour les différentes parcelles ou îlots¹ concernés par le projet les caractéristiques du peuplement en place et la raison pour laquelle ce peuplement ne produit pas de bois d'œuvre valorisable sur les marchés :

Parcelle ou îlot	Surface (ha)	Principales essences	Type de peuplement, qualité actuelle des produits et motif de l'échec à produire du bois d'œuvre	Estimation du volume de bois (m ³ /ha)	Estimation de la valeur des bois (€/ha)	Le cas échéant, nature, date et volume de la dernière coupe de bois d'œuvre
Ex : ZB 19	0,8650 ha	Saule, Pin Maritime	Ancien taillis délaissé	120 m ³ /ha		

Dans le cas où le projet de transformation prévoit la reconstitution de boisements en Pin maritime sur des peuplements clairs² dominés par cette essence comme l'arrêté régional le permet (paragraphe 4.2.b), préciser dans le tableau ci-dessus les caractéristiques du peuplement en place, l'origine du peuplement clair et les raisons pour lesquelles ce dernier ne peut être amélioré.

1 Il peut s'agir des parcelles cadastrales, des unités de gestion ou des îlots (bien indiquer leurs références sur le plan)

2 La définition de « peuplement clair » est celle donnée à la page 55 du SRGS de Bretagne.

A.3. Présence d'un zonage réglementaire de protection

Le projet est-il concerné par un des zonages réglementaires de protection indiqués dans le cahier des charges de Breizh Forêt Bois (Annexe B.1) :

Zonage	OUI	NON
Réserve naturelle nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réserve naturelle régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réserve biologique intégrale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêté préfectoral de protection de biotope	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PARTIE B – CRITÈRES DE SÉLECTION

B.1. Contexte environnemental des parcelles

B.1.1. Desserte forestière

La desserte forestière des parcelles est-elle possible ?

- Oui
 En partie seulement
 Non

Faire figurer l'ensemble des éléments de desserte (route forestière, piste, place de dépôt, place de retournement...) sur le plan joint à la demande de subvention.

B.1.2. Zonages réglementaires ou administratifs

Certains zonages nécessitent des démarches particulières (Ex : Déclaration de travaux au titre des sites inscrits...)

Zonage	OUI	NON	Parcelles concernées	Observations, précisions
Site inscrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Site classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Monument historique (classé/inscrit)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Natura 2000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Préciser le nom du site. Joindre l'évaluation des incidences Natura 2000
Zone humide inventoriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Le cas échéant, les indiquer sur le plan
ZNIEFF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

B.1.3. Milieux d'intérêt écologique en présence sur la zone de projet

Le projet recouvre-t-il des surfaces présentant un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois annexe B.2)

Milieux	Code Natura	OUI	NON	Parcelles concernées	Surface concernée	Mesures de préservation éventuelles
Tourbière boisée	91D0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Vieille chênaie acidiphile des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	9190	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-ormaie littorale)	9180-1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Forêt de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i> (Frênaie-érablaie à scolopendre)	9180-2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i>	9120	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Hêtraie de l' <i>Asperulo Fagetum</i>	9130	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

B.1.4. Éléments patrimoniaux connus ou présents sur la zone de projet

Le projet est-il concerné par un autre **habitat d'intérêt écologique ou patrimonial** ? (voir cahier des charges de Breizh Forêt Bois § 4.1.a et annexe C). Des espèces remarquables sont-elles présentes sur la surface de projet ? Listez les espèces présentes sur votre terrain.

Si oui, précisez :

Élément d'intérêt patrimonial	Parcelles concernées	Surface de projet concernée	Remarques
Ex1 : Haie et bosquet	YB 15	0,2 ha	Mis en zone de projet hors travaux avec bande de 6 m avant les premiers plants
Ex2 : Espèce protégée	YB 20	0,15 ha	Conservation des talus en zone de projet hors travaux

B.1.5. Conditions stationnelles de la surface de projet

Indiquez dans le tableau ci-dessous les caractéristiques pédo-climatiques du projet :

		UG 1	UG 2	UG 3	UG 4
PENTE	% de la pente				
	Altitude				
	Exposition (N/S/W/E)				
ÉTUDE SOL	Roche mère				
	Humus				
	Profondeur du sol prospectable				
	Texture (% sable argile limon)				
	Profondeur d'apparition des traces hydromorphie				
STATION FORESTIÈRE	Type de station				
	Type de peuplement				
	Guide des stations (CRPF) utilisé				
	Autre catalogue de référence				

B.2. Caractéristiques techniques du projet de reboisement

B.2.1. Sensibilité du projet de reboisement au risque de dégât de gibier

Risque	OUI	NON	UG concernées	Observations
RISQUE DE DÉGÂT GIBIER → Indices de présence de gibier (cerfs, chevreuils, lapins,)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

B.2.2. Impact du projet sur son environnement

Risque en présence	OUI	NON	UG concernées	Observations
IMPACT SUR L'EAU ET LES ZONES HUMIDES : (AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU) – Travaux ou ouvrages prévus susceptibles de modifier les écoulements naturels (buses, gués, canalisation, remblais...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
– Application prévue de phytosanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
– Présence de captage, de cours d'eau ou milieux associés fragiles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

DOCUMENTS À FOURNIR

- Évaluation des incidences Natura 2000 le cas échéant (et en l'absence de PSG agréé au titre de Natura 2000 prévoyant ce type d'opération)
- Les éventuelles pièces justificatives de l'âge du peuplement